

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DE LA PAROISSE ST-LAURENT ESTAVAYER

PVASS 03
Année 2018

Lundi 29 octobre 2018 – Salle de la Prillaz, Estavayer-le-Lac

1. SALUTATIONS

1. Le président ouvre la séance et salue les 84 participants. Il salue en particulier notre curé l'abbé Lukas Babiarz ainsi que les prêtres présents sans oublier l'équipe pastorale et Daniel Duc délégué de notre paroisse à la CEC. Il remercie également la commune d'Estavayer-le-Lac pour leur accueil en leurs locaux.

Excusés : Les conseils communaux de Les Montets, Cugy et Lully, les chanteuses et chanteurs du secteur Sud en raison d'une répétition pour les Céciliennes qui auront lieu à Cugy les 23 et 25 novembre 2018, Francis Duc et Nicole Savary, délégués à la CEC, Gérard Dévaud, Fabienne Riedo, Marie-Thérèse Buchs, Claudine Maendly, Philippe Marchello et André Bise.

Cette assemblée a été convoquée selon la décision prise lors de l'assemblée du 14 mars 2018, soit

1. Feuille officielle N° 40 du 5 octobre
2. Affichage aux piliers publics des communes concernées et dans nos églises.
3. Tout ménage dans la totalité de la paroisse
4. Par le feuillet dominical

Il n'y a aucune remarque quand au mode de convocation, l'assemblée peut donc se dérouler selon les tractandas.

Le président passe ensuite la parole à notre curé modérateur Lukas pour la prière.

2. LES SCRUTATEURS SERONT : Claudia Francey et Pierre-Alain Davet

LECTURE DES TRACTANDA

1. Salutations et prière
2. Nomination des scrutateurs
3. PV de l'assemblée du 19 avril 2018
(Le PV ne sera pas lu mais mis à disposition 30 minutes avant l'assemblée pour lecture, ainsi que sur le site Internet de l'UP)
4. Présentation des biens immobiliers de la paroisse
5. Election de 2 délégués à la Corporation Ecclésiastique et d'un suppléant
6. Point pastoral
7. Divers

3. LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 19 AVRIL 2018

Comme annoncé, il ne sera pas lu, sauf si quelqu'un en fait la demande. Il était à disposition pour lecture dès 19h30 avant l'assemblée.

Personne n'en demande la lecture et il est approuvé à l'unanimité.

4. PRESENTATION DES BIENS IMMOBILIERS DE LA PAROISSE

Le conseil de paroisse avait été interpellé en début de législature afin de savoir s'il existait un inventaire des biens de la nouvelle paroisse. C'est dorénavant chose faite. Alexandre présente une photo de chaque église à laquelle il a ajouté les évaluations de l'ECAB. En effet, nous ne pouvons pas nous baser sur les bilans des anciennes paroisses puisque certaines avaient fait d'importants amortissements. Il semble plus proche de la réalité de se baser ainsi.

Bussy-

Eglise	Frs	2'471'000.-
Cure	Frs	833'000.-
Garage cure	Frs	13'000.-

Cheyres

Eglise	Frs	1'631'000.-
Cure	Frs	658'000.-
Chapelle St-Joseph	Frs	67'000.-

Cugy

Eglise	Frs	7'168'000.-
Eglise (annexe)	Frs	23'000.-
Cure	Frs	1'381'000.-
Cure	Frs	3'000.-

Estavayer-le-Lac

Collégiale St-Laurent	Frs	20'682'000.-
Chapelle de Rivaz	Frs	3'124'000.-
Chapelle St-Eloi	Frs	89'000.-
Cure	Frs	1'804'000.-
Grenier	Frs	297'000.-
Maison des Œuvres	Frs	2'408'000.-
Maison des Œuvres 2	Frs	453'900.-
Bâtiment Ste-Anne	Frs	390'000.-

Font

Eglise	Frs	2'408'000.-
Cure	Frs	1'097'000.-

Lully

Eglise	Frs	891'000.-
Cure	Frs	891'000.-
Garage cure	Frs	21'000.-
Maison de paroisse	Frs	282'000.-
Cabanon maison de paroisse	Frs	17'000.-
Vergers derrière l'église		1956 M2
Forêt Les Mâs		2653 M2

Murist

Eglise	Frs	3'819'000.-
Chapelle de Franex	Frs	475'000.-
Cure	Frs	525'000.-
Annexe cure	Frs	36'000.-
Grotte de Murist		Communale

Nuvilly

Eglise	Frs	1'899'000.-
Cure	Frs	893'000.-

Les Montets/Aumont

Eglise	Frs	3'071'000.-
Cure	Frs	462'000.-
Bûcher	Frs	44'000.-

Les Montets/Montet

Eglise	Frs	1'572'000.-
Cure	Frs	606'000.-

ND des Flots/Forel

Eglise	Frs	1'574'000.-
Cure	Frs	762'000.-
Cure annexe 1	Frs	29'000.-
Cure annexe 2	Frs	34'000.-

ND des Flots/Montbrelloz

Eglise	Frs	1'457'000.-
Ancienne église	Frs	599'000.-

ND des Flots/Rueyres

Eglise	Frs	1'402'000.-
Cure	Frs	513'000.-

Seiry

Eglise	Frs	1'210'000.-
Cure	Frs	629'000.-
Annexe cure	Frs	47'000.-
Maison de paroisse	Frs	373'000.-

Vuissens

Eglise	Frs	1'134'000.-
Verger		2292 M2

Cette présentation n'amène aucune discussion ni question.

5. ELECTION DES DELEGUES A LA CEC

Nos deux anciens délégués à la CEC (Francis et Daniel Duc) ont remis leur démission après bien des années d'engagement, ainsi que la suppléante (Nicole Savary). Après de nombreux appels et recherches, le conseil de paroisse a enfin trouver 2 représentants de la paroisse ainsi qu'une suppléante. Le président demande encore si, dans l'assemblée, quelqu'un est intéressé par un de ces postes. Il laisse quelques secondes de réflexion avant de présenter les candidats : Mme Marie-Claude Fontaine de Nuvilly, M. Carlo Bonferroni de Montbrelloz en tant que représentants de notre paroisse et de Marie-Christine Mota au poste de suppléante en cas de désistement de l'un des membres, sans devoir recourir à une nouvelle assemblée extraordinaire. Les 3 candidats sont élus à l'unanimité. Le président les remercie d'avoir accepté cet engagement.

6. POINT PASTORAL

Notre curé modérateur Lukas prend la parole pour donner le point pastoral en promettant qu'il passera le relais à l'un de ses collègues pour une prochaine assemblée. L'équipe pastorale composée des prêtres et des agents pastoraux travaille en collaboration avec le conseil de paroisse et les conseils de communauté. Il se félicite de la bonne marche de la mise en place de cette nouvelle paroisse. Désormais, au moins chaque secteur a un conseil de communauté. Il remercie son équipe et les secrétaires. Il se réjouit de l'installation du nouveau secrétariat au rez-de-chaussée de la cure, ce qui améliore l'accueil, ainsi que de l'aménagement de la pièce du 1^{er} pour les catéchistes. Pour l'instant les plannings des messes sont maintenus. Il est heureux de pouvoir compter également sur les prêtres retraités afin d'assurer des messes quotidiennes dans chaque secteur. Il remercie vivement ses confrères pour leur disponibilité. Il rappelle quelques événements heureux et marquant de cette année, comme le pèlerinage des grands servants en Pologne ou du pèlerinage d'une trentaine de personnes à La Salette. Il rappelle que pour lui, la catéchèse est un point très important pour la vie de la communauté et remercie les catéchistes qui s'investissent dans la transmission de la foi. Il est heureux de pouvoir annoncer qu'une messe sera célébrée dans chaque communauté à

l'occasion de La Toussaint, grâce à l'aide de prêtres d'ici ou d'ailleurs. Il rappelle également la première assemblée des conseils de communauté qui aura lieu le mercredi 14 novembre à 19h30 à la Maison des Oeuvres. Il s'agira d'entendre les attentes et besoins des communautés.

L'abbé Lukas a aussi grand plaisir à partager sa joie d'accueillir dans l'équipe pastorale un nouveau prêtre, l'abbé Danielle Collauti remplaçant l'abbé Jean-Luc Etienne qui a quitté la cure de Font afin de rejoindre un monastère de carmes à Montpellier. Notre curé modérateur invite l'abbé Danielle à le rejoindre afin de se présenter. L'abbé Danielle remercie tout d'abord Lukas pour son accueil chaleureux et pour son aide à son installation à la cure de Font. Il est d'origine italienne et a vécu au Brésil. Il est en Suisse depuis 16 ans et est aumônier des communautés portugaises de Payerne, Moudon et Yverdon. Il est également directeur spirituel du nouveau séminaire de Fribourg. L'abbé Lukas remercie également toutes les personnes qui ont contribué au bon accueil et à l'installation de Danielle à Font.

L'abbé Lukas informe encore l'assemblée des quelques nominations dans notre paroisse :

- Christian Moullet a été nommé Aumônier des hôpitaux de la Broye, soit Payerne et Estavayer. Il reste également actif au sein de la paroisse en tant qu'agent pastoral.
- Notre paroisse a la chance d'accueillir 3 nouvelles catéchistes professionnelles (encore en formation pour l'instant), soit Martine Hayoz, Anne Pillonel et Antonella Reggiani-La Faci.

Il remercie encore les proches collaborateurs et les conseils de paroisse et de communauté, ainsi que les agents pastoraux et les prêtres qui y participent.

7. DIVERS

Le président informe l'assemblée que le prochain rendez-vous est fixé au 12 décembre 2018 au centre des Focolari à Montet à 20h00 afin d'examiner les budgets 2019. Le conseil avait l'intention d'organiser un tournoi dans les différents secteurs de la paroisse. Malheureusement, la plupart des salles à disposition sont des salles de gymnastiques qu'il est difficile d'obtenir. Aussi, le conseil a-t-il pris la décision d'organiser à nouveau cette prochaine rencontre au Centre des Focolari à Montet en leur apportant également un soutien.

Monsieur Gustave Véty de Frasses demande quelle est la situation légale des bénéfices curiaux qui, eux, n'ont pas fusionné. Alexandre répond que, dans un premier temps, il n'était pas souhaitable que les bénéfices curiaux soient également fusionnés. La boursière, Séverine Rey-Pillonel prendra contact avec les gérants afin d'analyser la situation. Les comptes des BC seront probablement contrôlés par la commission financière de la paroisse.

Monsieur Jean-Paul Brügger ajoute qu'il n'est pas du ressort de la paroisse de fusionner les BN, mais bien de celui de l'Evêché, avec approbation de l'Assemblée Paroissiale-

Monsieur Philippe Dougoud demande à quoi servent ces entités. Alexandre répond qu'à la base ils étaient prévus afin de rétribuer les prêtres qui en disposaient.

Notre curé précise que les bénéfices sont destinés à l'évêque qui redistribue sous formes de dons aux bonnes œuvres. Il assure qu'il en fait bon usage.

L'abbé Lukas montre encore le nouveau petit livret de prières qui sera mis à disposition des fidèles au fond des églises, après une petite information qui sera donnée dans les différentes communautés.

Il est 20h40, la parole n'étant plus demandée, le président lève la séance en invitant les personnes présentes à partager une petite collation et le verre de l'amitié.

Pour la Paroisse St-Laurent Estavayer

Alexandre Duc, Président

Marie-Christine Mota, secrétaire